



## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2010 SYNTHESE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h.

### ORDRE DU JOUR

#### 1) BUDGET PRIMITIF 2010 : COMMUNE

Monsieur BARET présente le budget de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 8 803 700 €
- section d'investissement : 4 597 000 €.

Monsieur le Maire : Que faut-il retenir de ce budget primitif ?

Il se chiffre à 13 400 700 € dont 8 803 700 € en fonctionnement et 4 597 000 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 11,71%, les recettes de 3,27%.

Concernant les charges de personnel, il s'agit de prévision. Les effectifs de la police municipale ont augmenté de 2 agents. Sinon, il a été recruté neuf emplois d'insertion qui seront remboursés à hauteur de 90%. Il y a eu également des doublons de personnel, pour cause de départ en retraite.

Nous avons mené des actions pédagogiques, des actions en faveur de la petite enfance. L'A.L.S.H. a été municipalisé.

L'augmentation des charges de fonctionnement est mécanique. Il y a la hausse des salaires, des charges sociales, de la formation des agents et des primes. Les frais d'entretien sont en hausse. La facture énergétique s'alourdit, il ya certes des gaspillages, mais ce qui marque la plus grosse hausse, c'est l'augmentation du prix de l'énergie, du fioul et de l'électricité, nous l'avons tous constaté dans nos ménages. Il faut maintenir l'outil de fonctionnement. Souvent le matériel est obsolète et nous devons le changer, sans parler des deux camions qui nous ont été volés et qui nous ont été remboursés par l'assurance à hauteur de 50%. Si les couts de fonctionnement augmentent c'est aussi parce que beaucoup de travaux sont entrepris en régie pour répondre plus rapidement aux besoins de nos administrés.

Le problème réside dans les recettes. Elles ne suivent pas. Les dotations de l'Etat augmentent lentement. Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter la pression fiscale.

Depuis 2007, nous perdons des recettes sur le foncier car on ne peut plus délivrer de permis de construire en zone urbaine. Il n'y a plus de raccordement à l'eau et à l'assainissement. Cent cinquante logements sont en attente des droits à construire. Les recettes sont affaiblies jusqu'en 2012.

La capacité d'autofinancement se réduit mais reste importante, et il n'y a pas de recours à l'emprunt. L'investissement reste dynamique.

L'annuité de la dette pour 2010 est de 189 000 € pour 468 000 € d'encours.

La dette par habitant à LORGUES est de 52,84 € contre 923 € pour la moyenne nationale et 1 011 € pour la moyenne régionale.

En 2 ans, la commune sera totalement désendettée.

La collectivité investit pour les Lorguais (rue Courdouan, places Neuve, Saint François et Engelarié, Perron, murs de l'avenue de Toulon, des Combarelles, etc.)

L'épargne baisse car nous travaillons plus vite et on investit plus pour les administrés.

Le débat étant clos, le budget primitif est adopté par 22 voix contre 7 (MM. Et Mmes BROUSSARD, DESHAYE, GRIVET, OBERTI, POULY, FITO, REBIERE).

## 2) TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DIRECTE

Madame VIGNAL propose la reconduction des taux à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,75 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,15 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,62 %

Accord unanime du Conseil Municipal.

## 3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme REMY propose les subventions suivantes :

<i>Archers Lorguais</i>	<b>1 200 €</b>
<i>Auto Moto club les Perlés</i>	<b>500 €</b>
<i>Boule de la noix</i>	<b>3 500 €</b>
<i>Canal de Sainte croix</i>	<b>850 €</b>
<i>Chasseurs Lorguais</i>	<b>2 000 €</b>
<b>Comme sur des roulettes</b>	<b>1 000 €</b>
<i>Danse country</i>	<b>300 €</b>
<i>Danser pour danser</i>	<b>1 200 €</b>
<i>Donneurs de Sang Bénévoles</i>	<b>1 000 €</b>
<i>Equi passion</i>	<b>500 €</b>
<i>Escolo de Margarido</i>	<b>2 000 €</b>
<b>ESL basket</b>	<b>80 000 €</b>
<b>ESL Foot</b>	<b>60 000 €</b>
<b>Godasse Lorguaise</b>	<b>1 000 €</b>
<i>Groupe mycologique botanique</i>	<b>500 €</b>

<i>JUDO</i>	<b>3 500 €</b>
<b>Lou cantoun deï ancian</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Léo Lagrange</b>	<b>10 000 €</b>
<i>Le poulailler</i>	<b>9 000 €</b>
<i>Lei Gardo pitchoun</i>	<b>500 €</b>
<i>Lorgues Cyclos</i>	<b>2 500 €</b>
<b>Lorgues en fête</b>	<b>82 000 €</b>
<i>Lou Ginestoun</i>	<b>1 700 €</b>
<i>Médaillés militaires</i>	<b>450 €</b>
<i>Miistère de la culture</i>	<b>1 500 €</b>
<i>Mille et une croix</i>	<b>400 €</b>
<i>Mobil'o Ecole</i>	<b>600 €</b>
<i>Olympique Taradeau/Lorgues</i>	<b>4 000 €</b>
<i>Oppidum bike VTT</i>	<b>1 200 €</b>
<i>Poisson d'argent</i>	<b>300 €</b>
<i>poney club</i>	<b>500 €</b>
<i>Ri-O-Lé</i>	<b>500 €</b>
<i>Secours catholique</i>	<b>4 000 €</b>
<i>SOS chats</i>	<b>1 500 €</b>
<i>Tennis Club</i>	<b>4 500 €</b>
<i>Théâtre de l'horizon</i>	<b>800 €</b>
<i>UNC</i>	<b>750 €</b>
<i>Usagers de la gare</i>	<b>300 €</b>
<i>Vivre l'histoire Lorguaise</i>	<b>1 500 €</b>

Monsieur le Maire : « A ce jour, 285 550 € de subventions sont proposées mais 400 000 € ont été budgétés, donc il y aura pratiquement 100 000 € qui ne seront pas consommés.

Les associations sont de droit privé. Il s'agit de l'argent public et l'intérêt Général doit primer. Nous devons alloués des aides publiques à des associations avec la plus grande attention, s'agissant de deniers publics. La Cour des comptes pointe la mauvaise gestion par les collectivités territoriales des subventions allouées aux associations. Les associations à forte trésorerie ne peuvent s'attendre qu'au rejet de la demande ou à la baisse de la subvention. Comme responsable des deniers publics, je me dois d'être vigilant.

Le basket était en déficit de 19 000 € en 2007/2008. Pour la saison 2008/2009, l'excédent est de 50 000 €. Donc 69 000 € n'ont pas servi à l'activité de l'association.

Malgré la descente du club, les 95 000 € de subvention pour un club qui jouait en National 2 ont été maintenus deux années successives de descentes en championnat d'excellence. Cela a permis de remettre le club à flot. Aujourd'hui nous devons revenir à une subvention plus raisonnable.

En commission des finances, 50 000 € ont été proposés. Mais après une rencontre avec le président du club et son bureau, compte tenu du projet éducatif et de l'assurance qu'il n'y aurait pas de dépenses excessives notamment avec des recrutements extérieurs, un nouvel arbitrage budgétaire a été rendu et il est proposé d'augmenter de 30 000 € la subvention, ce qui est plus que suffisant et je vais veiller à la bonne utilisation de ces fonds.

#### **4) BUDGET PRIMITIF 2010 : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

M. BARET présente le budget équilibré en dépenses et en recettes et arrêté comme suit :

- section d'exploitation : 1 245 700 €
- section d'investissement : 111 200 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

#### **5) BUDGET PRIMITIF 2010 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur BARET présente le budget équilibré en dépenses et en recettes et arrêté comme suit :

- section d'exploitation : 308 000 €
- section d'investissement : 22 000 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

#### **6) BUDGET PRIMITIF 2010 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

Monsieur BARET présente le budget équilibré en dépenses et en recettes et arrêté comme suit :

- section d'exploitation : 22 300 €
- section d'investissement : néant

Le budget est adopté à l'unanimité.

#### **7) AIDE AUX PROJETS PEDAGOGIQUES ORGANISES PAR LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE LORGUES**

Madame MANGIN rapporteur :

Aide financière pour les projets pédagogiques organisés par les écoles maternelles et élémentaires de LORGUES au titre de l'année 2010 et répartie de la façon suivante :

- Ecole maternelle NEGREL : 3 050 €
- Ecole maternelle ZOLA : 3 800 €
- Ecole élémentaire TRUSSY : 5 320 €
- Ecole élémentaire ZOLA : 5 250 €

Accord unanime du Conseil Municipal pour les propositions d'aides financières.

#### **8) SUPPRESSION D'EMPLOIS**

Après avis du Comité Technique Paritaire, Monsieur MICHEL propose de supprimer les emplois suivants :

- Maîtrise d'œuvre : G2C pour	166 980 €
- Contrôle technique : Bureau Alpes Contrôle pour	13 770 €
C.S.P.S. : bureau Véritas pour	8 088 €
Travaux de la station d'épuration	4 108 800 €
Travaux pour les réseaux	1 775 000 €

- Sept emplois d'Auxiliaire de Puériculture de 2<sup>ème</sup> classe
- Huit emplois d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2<sup>ème</sup> classe (ATSEM)

Accord unanime du Conseil Municipal.

## **9) CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE POUR L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA**

Monsieur PERRIN présente le projet.

Cette disposition moyennant une dépense d'investissement minimum pour 2010 chiffré à 2 660 430 €, permettra à la commune de récupérer la TVA l'année suivant celle de la réalisation, au lieu de 2 ans précédemment. Pour 2010, la Commune récupèrera deux années de TVA soit environ 500 000 €.

Accord unanime du Conseil Municipal pour cette convention.

## **10) CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur KHATCHIKIAN expose le projet qui se chiffre à 6 072 638 € H.T. qui se répartissent ainsi :

Une subvention de 80% est demandée auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le projet et son financement prévisionnel.

Monsieur le Maire : « Le projet de la station d'épuration est du même montant. Mais les réseaux doivent être refaits. Actuellement, 200 m<sup>3</sup> d'eau parasite pénètrent dans les réseaux. Il faut donc intervenir sur les réseaux et les mettre aux normes.

Il faut tenir compte du coût de fonctionnement d'une telle structure.

Dans le projet précédent, le traitement des boues coûtait 251 000 € par an. Avec le séchage solaire, le volume des boues diminuera de 80%. Le surcoût d'investissement est rapidement amorti. De plus, le terrain actuel a une superficie de 5 ha, on pourra donc stocker. Il s'agit du même projet que Taradeau, les Arcs et Vidauban. Nous pouvons ainsi grâce à la collaboration de mes collègues maires, apprécier les avantages et éviter les inconvénients.

Concernant les pompes de relevage, que le projet soit aux Aumèdes ou aux Pailles, le problème de dénivelé ( 9 m) est le même entre les ronds points des Arcs et de Draguignan ».

Monsieur KHATCHIKIAN propose de présenter le dossier de rénovation du réseau gravitaire actuel au financement de la Dotation Globale d'Équipement. Cela permettrait d'obtenir un financement supplémentaire.

Accord unanime du Conseil Municipal.

### **11) CONVENTION COMMUNE DE LORGUES / S.F.R. AVENANT N°1**

M. BERTEAS présente le projet qui autorise S.F.R. à modifier son installation initiale.

Accord unanime du Conseil Municipal.

### **12) APPELLATION « ALLEE CARDINAL DE FLEURY »**

M. GROUILLER propose que l'allée ouest de la Collégiale porte le nom de Cardinal de Fleury. Evêque de Fréjus et principal ministre de Louis XV, il a joué un rôle important dans la cité, finançant un tiers des travaux de la construction de la Collégiale.

Monsieur le Maire : « Cette idée vient de Monsieur Christian DELSERAY alors président des amis du vieux Lorgues et de Saint Ferréol. »

Il informe que les places Neuve et du Perron rénovées seront inaugurées le 15 mai prochain.

Par 22 voix contre 7 (MM. Et Mmes BROUSSARD, DESHAYE, GRIVET, OBERTI, POULY, FITO, REBIERE), la proposition est acceptée.

### **13) QUESTIONS DIVERSES**

#### **a) Exonération de responsabilité d'un régisseur**

Monsieur le Maire rappelle que l'A.L.S.H. a été victime d'un vol. Le préjudice se chiffre à 1 003,12 € pour la régie de recettes et 579,84 € pour la régie d'avance.

Il est proposé d'exonérer la responsabilité du régisseur pour cas de force majeure.

Accord unanime du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h10.